

LA GARANTIE PERTE D'EXPLOITATION



PERTE D'EXPLOITATION : ASSUREZ LA CONTINUITÉ DE VOTRE ACTIVITÉ

Un sinistre matériel peut entraîner une interruption ou un ralentissement significatif de l'activité d'une entreprise, avec des répercussions directes sur sa trésorerie. Pour préserver la pérennité de votre activité, il est essentiel d'anticiper ces risques et de vous protéger efficacement.

NOS SOLUTIONS

Une couverture complète de votre activité nécessite une garantie perte d'exploitation en plus de celle de vos biens matériels. La phase de « remise en marche » après un sinistre est souvent marquée par :

- › Des surcoûts pour maintenir un niveau minimal d'activité ;
- › Des ralentissements qui fragilisent la trésorerie de l'entreprise ;
- › Des retards dus aux délais de réapprovisionnement en matériel ou matières premières.

Notre objectif est de vous permettre de traverser ces périodes critiques sans compromettre l'équilibre de votre entreprise.

Pour cela, en complément de vos biens d'exploitation, nous vous proposons une approche complète incluant **des mesures préventives, une couverture des pertes financières, et un financement des surcoûts nécessaires pour maintenir votre activité.**

Nos formules s'adaptent à vos besoins spécifiques :

- › **Perte de marge brute** : compensation des pertes financières liées à l'arrêt ou au ralentissement d'activité.
- › **Frais supplémentaires d'exploitation** : prise en charge des surcoûts pour maintenir un niveau d'activité suffisant.

LES + DE JUTHEAU HUSSON

Notre mission : vous assister dans la protection et la pérennisation de vos actifs.

Le cabinet Jutheau Husson vous propose un accompagnement complet, de la souscription à la gestion du contrat, jusqu'au suivi en cas de sinistre.

1. Lors de la souscription de votre contrat

- › Analyse ciblée de votre chaîne de valeur pour identifier vos points de vulnérabilité ;
- › Recherche approfondie des garanties les mieux adaptées à vos besoins ;
- › Analyse comparative des différentes solutions du marché.

2. Lors de la vie du contrat

- › Révisions régulières pour vérifier que vos contrats restent performants ;
- › Accompagnement dédié lors des visites de risque menées par les assureurs ;
- › Soutien proactif dans la mise en œuvre de mesures de prévention pour réduire les risques industriels ;
- › Élaboration des résumés de police et des attestations ;
- › Anticipation des renouvellements.

3. Lors d'un sinistre

- › Validation des garanties ;
- › Déclaration et suivi de l'instruction auprès de l'assureur ;
- › Négociation avec l'assureur pour l'obtention d'une indemnisation rapide et optimale.

Demandez un rendez-vous ou une étude personnalisée :

- › +377 97 97 22 22
- › entreprises@jutheau-husson.com
- › 24 Bd Princesse Charlotte, BP 29 MC 98007 Monaco Cedex